

CQP SURVEILLANT DE NUIT

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

DÉCEMBRE 2022

DÉFINITION

C'EST QUOI ?

Un certificat de qualification professionnelle (CQP) est **une certification créée et délivrée par une branche professionnelle qui atteste la maîtrise de compétences liées à l'exercice d'un métier**. Créés par et pour les professionnels, les CQP s'apparentent ainsi à des « diplômes » qui répondent aux besoins de compétences spécifiques à un secteur d'activité. Une commission certification, émanation de la CPNE-FP, est mandatée pour piloter le processus de certification et assurer le jury de certification. Ce dernier est composé de deux représentants des fédérations d'employeurs, et deux représentants des syndicats de salariés.

Le CQP surveillant de nuit en secteur sanitaire, social et médico-social est **une certification professionnelle déposée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) au niveau III** du cadre national des certifications professionnelles.

Le surveillant de nuit exerce **quatre grands types d'activités**.

- Il veille à la sécurité des personnes et des biens.
- Il accompagne les personnes selon leur situation.
- Il participe à l'équipe pluriprofessionnelle afin d'assurer la continuité de l'accompagnement.
- Il travaille dans le contexte spécifique de la nuit en établissement sanitaire, social et médico-social et en gère les incidences sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation, sur sa mission et sa propre santé.

CARACTÉRISTIQUES

PUBLIC CONCERNÉ

Il **s'adresse aux personnes qui exercent l'emploi de surveillant de nuit, ou qui l'ont exercé dans les trois dernières années**.

Sous certaines conditions, il peut aussi s'adresser aux personnes qui ne connaissent ni l'emploi, ni le secteur (demandeurs d'emploi, personnes en reconversion). Les modalités d'accès varient selon les publics.

La formation **s'adresse aux professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social**. Elle est fondée sur l'alternance et la pédagogie active. Elle vise donc l'acquisition des compétences en organisme de formation comme en établissement. Le rythme d'alternance est équilibré sur l'ensemble de l'amplitude de la formation et il tient compte des contraintes liées au travail de nuit.

COMMENT ACCÉDER À CETTE FORMATION ?

Deux voies d'accès possibles :

- par la formation ;
- par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Par ailleurs, l'individualisation des parcours peut conduire à la réalisation de parcours de formation et de certification partiels, par blocs, s'inscrivant dans le temps.

En amont de l'entrée en formation, **un positionnement du candidat est réalisé (test et entretien)**.

Il ne constitue pas une sélection pour l'entrée en formation mais il permet de proposer un parcours personnalisé. Un accompagnement renforcé pourra être proposé lorsqu'il rencontre des difficultés à l'écrit ou dans l'usage des outils informatiques.

COMBIEN DE TEMPS DURE LE PARCOURS DE FORMATION ?

La durée totale pour un parcours de formation complet est de **231 heures et 14 heures d'accompagnement renforcé, si besoin**. Le CQP surveillant de nuit en secteur sanitaire, social et médico-social est accessible par blocs de compétences pour des parcours partiels.

QUELS SONT LES BLOCS DE COMPÉTENCES ?

L'obtention du CQP surveillant de nuit s'obtient grâce à quatre blocs de compétences.

1	2	3	4
Sécurité des personnes et des biens	Accompagnement des personnes	Participation à l'équipe pluriprofessionnelle	Spécificités du travail de nuit en établissement sanitaire, social et médico-social
Le surveillant de nuit assure la sécurité des personnes et des biens au sein d'établissements d'hébergement collectif, en habitat inclusif, ou au domicile des personnes accompagnées, et intervient dans la prévention et la gestion des incidents ou accidents dans la limite de ses responsabilités.	Le surveillant de nuit assure l'accompagnement des personnes, prévient et gère les situations problématiques selon les procédures en vigueur dans son établissement/service.	Le surveillant de nuit se positionne comme professionnel de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre, participe à l'équipe pluriprofessionnelle. Il assure les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement et s'appuie pour cela sur les outils de communication des ESSMS.	Le professionnel de nuit repère et gère en autonomie les incidents de la nuit sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation, sa mission et sa santé.

COMMENT SE DÉROULE LA CERTIFICATION ?

L'évaluation des compétences, par la voie de la formation ou par celle de la VAE, est réalisée par des jurys d'évaluation. Leur composition est toujours la suivante, quelles que soient les modalités d'accès à la certification, formation (pour les blocs 2, 3 et 4) ou VAE :

- **un formateur qui n'a pas eu le candidat en formation/en accompagnement VAE** mais qui connaît le métier et ses conditions d'exercice ;
- **un professionnel :**
 - en priorité, exerçant le métier de surveillant de nuit et ayant suivi la formation correspondant au métier ;
 - ou un professionnel du secteur sanitaire, social et médico-social d'un établissement dans lequel le métier est exercé et qui est en contact avec les surveillants de nuit (direction, chef de service, éducateur, AES, aide-soignant, etc.), et ne connaissant pas le candidat surveillant de nuit (relation professionnelle ou personnelle).

QUELLES SONT LES MODALITÉS D'ÉVALUATION ?

Elles sont organisées en quatre blocs.

1	2	3	4
Sécurité des personnes et des biens	Accompagnement des personnes	Participation à l'équipe pluriprofessionnelle	Spécificités du travail de nuit en établissement sanitaire, social et médico-social
<ul style="list-style-type: none"> • SST • EPI • Mise en situation reconstituée : organisation et réalisation de rondes 	Analyse préparée d'une situation d'accompagnement vécue et présentation devant un jury	Présentation à un jury d'une fiche synthétique décrivant le contexte d'exercice du candidat assortie d'un dossier de preuves de participation à l'équipe pluriprofessionnelle	Présentation orale d'une étude de cas relative aux incidents de la nuit sur l'exercice professionnel et sur la santé du professionnel

QUELLES SONT LES PRISES EN CHARGE DE L'OPCO SANTÉ ?

La prise en charge de la formation se réalise suivant un plafond de **13,50 € TTC** de l'heure et par stagiaire.

Pour la VAE, la prise en charge est de :

- 35 € TTC pour la recevabilité ;
- 350 € TTC pour le passage devant le jury.

L'OPCO Santé vous accompagne dans la mise en place du CQP surveillant de nuit.

Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre conseiller OPCO Santé.